



Préambule

La commune de PLAINTEL a sollicité l'Agence Locale de l'Energie et du Climat pour l'accompagnement de son projet de rénovation de la Mairie, dans le cadre de son adhésion au service de Conseil en Energie Partagé (CEP).

La présente analyse s'appuie sur le dossier d'APS de la maîtrise d'œuvre, ainsi que les éléments de présentation relatifs à l'impact des travaux sur le confort d'été, réalisé par le bureau d'étude Vizéa. Ce dernier avait été missionné par Saint-Brieuc Armor Agglomération, dans le cadre de son AMI Climat du Futur, auquel la commune de PlainTEL avait répondu sur ce projet de la Mairie. Le présent document a pour vocation de fournir une base d'échanges avec le Maître d'Ouvrage et l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il est rappelé que la mission de Conseil en Energie Partagé ne se substitue pas à celle du Bureau d'Etudes.

Propositions de modifications et/ou de précisions en phase APS

Isolation par l'extérieur

Il est prévu une isolation en laine de roche de 180mm. La résistance thermique n'est pas mentionnée, mais devra être supérieure à $3,7\text{m}^2\cdot\text{K}/\text{W}$ pour prétendre à certaines aides financières (ORECA, CEE). L'épaisseur actuellement prévue nous paraît suffisante pour assurer le confort hivernal. Le bureau d'étude Vizéa préconise un isolant biosourcé avec un meilleur déphasage thermique, permettant d'améliorer le confort estival.

Une couleur claire du bardage permettra de diminuer les surchauffes estivales.

Menuiseries

Il n'est pas fait mention des coefficients U_w et U_g , caractérisant les performances thermiques et du rayonnement solaire. Les caractéristiques devront suivre au maximum les spécifications des CEE, c'est-à-dire $U_w \leq 1,3 \text{ W}/\text{m}^2\cdot\text{K}$ et $U_g \leq 0,35$.

Confirmé à l'oral avec le cabinet d'architecte, les menuiseries seront équipées de vitrages à contrôle solaire pour les vitrages orientés Sud et Ouest (même si ce n'est pas encore indiqué dans les documents à ce stade).

Les menuiseries devront être ouvrantes, et comporter des entrées d'air si la VMC Simple-Flux est conservée.

Occultations extérieures

Il n'est pas prévu d'installer des occultations extérieures dans le projet actuel.

Afin de diminuer grandement les épisodes d'inconfort estivaux, le bureau d'étude Vizéa préconise, parmi d'autres solutions, la mise en place d'éléments occultants, comme des casquettes, des volets ou stores extérieurs, ou des plantes grimpantes. Les stores intérieurs n'empêchent pas l'entrée du rayonnement solaire à l'intérieur du bâtiment.

En l'absence d'occultation extérieure, les épisodes de surchauffes actuelles risquent d'être encore ressentis avec le programme de travaux actuel, bien que légèrement amoindries.

Ventilation

Il n'est pas prévu de changement de ventilation. Les menuiseries devront donc comporter des entrées d'airs.

Il serait intéressant d'installer un système de sur-ventilation nocturne, soit via la VMC, soit via une ouverture des fenêtres, qui devront être protégées des intrusions.

Plantations

Des plantations extérieures sont prévues en option.

Le bureau d'étude Vizéa préconise l'ajout de plantations extérieures, à la fois devant les menuiseries orientées Est-Sud-Ouest, pour diminuer les apports solaires directs, mais aussi aux abords du bâtiment, pour diminuer les apports de chaleurs indirects, et apporter une végétalisation en centre-ville.

Aides financières

Le programme de travaux actuel est éligible à plusieurs aides financières : DSIL, DETR, ORECA (SDE22).

Le programme est éligible au dispositif ORECA du SDE22, permettant d'obtenir jusqu'à 25% d'aide avec un plafond de 15 000 €, selon le programme actuel de travaux, et selon le règlement actuel d'ORECA.

Une aide bonifiée (1 000 € à 3 000 €) est proposée en cas de produit biosourcé utilisé.

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc
5, rue du 71^{ème} Régiment d'Infanterie
Tél : 02 96 52 15 70 Fax : 02 96 33 35 95
contact@ale-saint-brieuc.org

